

**PRÊT**

# PH Création- Reprise

Prêt à taux zéro sans  
sûretés personnelles  
ni réelles

De 1 K€ à 80 K€ | De 1 à 7 ans

**Toute personne physique,  
dans le cadre d'une création, d'un  
développement ou reprise d'entreprise**

Le PH Création-Reprise permet au porteur de projet accompagné par un opérateur d'accompagnement, dans le cadre de son projet de création, développement ou reprise d'entreprise, d'obtenir un financement de ses besoins professionnels

## BÉNÉFICIAIRES

Personnes physiques créant, développant ou reprenant une entreprise répondant aux critères suivants :

- Porteur de projets bénéficiant d'un PH de son opérateur d'accompagnement
- Tout actionnaire de l'entreprise (et non uniquement le représentant légal)
- Porteur de projet résident fiscal de France
- Porteur de projet non inscrit au fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers
- Tout type d'entreprise (sociétés de capitaux mais également microentreprise et entreprise individuelle) – exclusion des associations, fondations et SCI
- Entreprise n'exerçant pas dans les secteurs de l'exportation, l'agriculture, la pêche et aquaculture, la promotion et location immobilière ou l'intermédiation financière
- Entreprise ne faisant pas ou n'étant pas susceptible d'être l'objet d'une procédure collective d'insolvabilité

## MODALITÉS

- Aucune sûreté réelle ni personnelle
- Montant entre 1 000 € et 80 000 €
- Distribution par les opérateurs d'accompagnement
- Prêt entre 1 et 7 ans avec un différé d'amortissement entre 0 et 18 mois
- Assurance décès et PTIA obligatoire
- En cofinancement avec un ou des prêts d'honneur d'un opérateur d'accompagnement à hauteur de 1/3 maximum du total des financements apportés par des prêts d'honneur (exceptionnellement en 2021 ce plafond est porté à 50%)
- Le porteur de projet doit être en mesure de recevoir une aide d'Etat relevant du règlement de *minimis*

## COÛTS

- Prêt à taux zéro
- Pas de frais de dossier
- Assurance décès et PTIA

## QUE FINANCE CE PRÊT ?

- Les besoins pour l'activité professionnelle du porteur de projet dans le cadre de sa création ou reprise d'entreprise

## ATOUTS DU PRODUIT

- Prêt à taux zéro
- Prêt sans garantie sur les actifs de l'entreprise ou de son dirigeant
- Durée flexible avec un différé d'amortissement entre 0 et 18 mois

## OFFRE COMPLÉMENTAIRE

- Intervention en garantie de Bpifrance possible sur les prêts d'honneur des opérateurs d'accompagnement, selon les règles et taux en vigueur

## QUI CONTACTER ?

- Le PH Création-Reprise est accordé en cofinancement avec un prêt d'honneur d'un opérateur d'accompagnement et de financement des créateurs et repreneurs d'entreprises : rendez-vous sur [bpifrance-creation.fr](http://bpifrance-creation.fr) pour trouver l'opérateur proche de chez vous.

**RENDEZ-VOUS SUR BPIFRANCE-CREATION.FR**